



Assemblée des délégués ordinaire du 28 avr. 2022

jeudi 28 avril 2022 • 19:30 - 20:30 | Home de l'Intyamon - salle polyvalente 1er étage | **HI-Assemblée des délégué-e-s**

Participants

Présents	Anne-Marie Seydoux, Bertrand Ruffieux (BR), Boris Fringeli, Christine Sauterel-Doutaz, Corine Sigrist, Daniel Raboud (DRA), Eric Barras, Ludovic Moret, Mélanie Lanthmann, Nicolas Beaud, Olivier Pharisa, Suzanne Cosandey (SC), Véronique Dey
Excusés	Thierry Sottas, Roger Kuster, Lionnel Burnand, Victor Beaud (VB)
Absents	Bruno Ferreira, Cédric Privet, Hugo Rey, Nicolas Haymoz

1 Ouverture

1.1 Bienvenue et nomination scrutateur

Mme Suzanne Cosandey ouvre l'assemblée à 19h30 en souhaitant la bienvenue à tous. Elle donne la liste des absents et excusés.

L'assemblée a été convoquée dans les délais statutaires dans la feuille officielle du 5 avril 2022.

Les délégués communaux et les membres du comité ont été convoqués par WEDO. La convocation sera envoyée par mail aux secrétariats communaux. Quelques délégués vont recevoir une nouvelle invitation à WEDO afin de consulter les documents.

Monsieur Ludovic Moret est nommé scrutateur.

2 Procès-verbal

2.1 Approbation du pv de l'assemblée ordinaire du 17 novembre 2021

Suzanne Cosandey (SC)

[PV assemblée des délégués du 17 novembre 2021.pdf](#)

Mme La Présidente demande s'il y a des questions concernant le PV de l'assemblée du 17 novembre 2021.

Il n'y a pas de remarque, Mme Cosandey propose sa validation

Les délégués valident le PV du 17 novembre 2021

3 Comptes 2021

3.1 Présentation des comptes

Nicolas Beaud

M. Nicolas Beaud présente les comptes en donnant les commentaires suivants :

Comptes de l'exercice 2021

Charges d'exploitation : 5767'890.92

3. Salaires & frais de personnel : 4745389.75

Se compose du cpte 31 Salaires du personnel soignant pour 2'963'344.-. Au cpt 3110 Salaires du personnel diplômé Frs 1'254'076.-, on constate une diminution de 94'000.00 par rapport à 2020. La dotation en personnel diplômé a été respectée puisqu'elle a représenté le 37.35% (en 2020 : 39.62%) de la dotation en personnel soignant. Le maximum autorisé est de

40%. Le cpte 3120 Salaires pers. soignant non diplômé se solde avec un montant de 1'604'866.-, soit une augmentation de 3'000.- par rapport à 2020. La masse salariale du personnel soignant toutes catégories confondues a diminué de 12'000.-. Ce grand écart trouve une explication dans le fait que nous avons encaissé 10'100.- d'indemnités maladie et accident. Les accidents à eux seuls représente 83'705.- d'indemnités pour 469 jours d'absence dont 400 jours d'accident non professionnel. La dotation en personnel soignant été respectée puisque nous avons terminé 2021 avec un manque de personnel soignant de 0.65 EPT.

Au cpte 32, Total salaires d'exploitation pour 1'087'726.07. On y trouve au cpte 33 les salaires direction et administration pour un montant de 310'355.-, soit une augmentation de 3'000.-. Au cpte 34, les salaires hôteliers pour 658'615.- et au cpte 35 les salaires techniques pour un montant 118'755.-. La diminution de 30'000.- sur l'ensemble des salaires d'exploitation est due également à l'encaissement d'indemnité maladie et accident pour un montant de 55'600.- (36'000.- pour 1 cas accident). A noter que les absences dues au COVID pour le personnel soignant positif ont été considérés comme accidents professionnels. Pour le personnel d'exploitation cela a été considéré comme maladie, avec un délai d'attente de 30 jours à charge du home.

Au cpte 37, Total des charges sociales pour 628'696.00.

Au cpte 3800, Autres charges de personnel pour 41'005.00 (formation du personnel pour 16'500, avance pré-AVS soins de 22'915.-, pris en compte, donc remboursé, dans le cadre du correctif des comptes par le canton.

Au cpte 3900, Honoraires pour prestations de tiers pour 24'617.-, correspondant à la fourniture hebdomadaire des semainiers des résidents. Ceci est remboursé par l'Etat dans le cadre du correctif des comptes en prenant sur la dotation.

4. Autres charges d'exploitations : 1'022'501.17

Au cpte 40, les coûts liés à la pharmacie de 74'086.- concerne l'achat de matériel (protection et matériel LiMa). Les charges supplémentaires non LiMa liées au Covid pour tout ce qui concerne le matériel de protection (masques, gants, sur-blouses) représente 31'000.- Tous les coûts supplémentaires liés au Covid seront en principe pris en charge par le canton, respectivement à 55% par les communes.

Au cpte 41, Charges cuisine et cafétéria pour 227'293.- (augmentation de 30'000.- par rapport à 2020, due à l'augmentation des prix des produits alimentaires. En 2021, nous avons produit 43'381 repas, (midi, soir et cantines (5'526 cantines, soit 617 de plus qu'en 2020) = au final 844 repas de plus sur l'année par rapport à 2020.

Au cpte 42, Ménage, pour 45'014.-, équivalent à 2020

Au cpte 43, Entr. et rép. Immeubles et installations, pour 105'780.- + 23'000.- sur 2020 (changement de toutes les douches économes en eau pour 4'700.-, rideaux aux salons d'étages pour 5'300.-, tapis sonnette sans fil et matelas alternating pour 7'000.-

Au cpte 44, Frais d'utilisation des installations, 431'044.- ce montant varie fortement en fonction des amortissements ou provisions qu'il est possible de faire en fonction du résultat de l'exercice (les montants principaux sont 350'000.- d'amortissements divers y.c les 171'000.00 d'amort. obligatoires, et 62'000.- de réserves et provisions.

Les comptes 45-49 ne donnent pas lieu à des commentaires particuliers.

6. Produits d'exploitation : 5'892'411.69

Au cpte 60, Taxes soins & hébergement résidents nous avons un total de recettes de 5'231'749.-, ce cpte additionne les cptes 6050 à 6064, soit un montant légèrement supérieur à 2020 (16'000.- de plus). Je vous rappelle que les prix des soins et de l'accompagnement sont fixés par le SPS. Ils doivent couvrir les salaires et charges sociales du personnel soignant et font l'objet d'un correctif des comptes par le SPS après clôture de l'exercice. Le taux d'occupation pour l'année 2021 a été de 98.8%, en augmentation de 0.7% par rapport à 2020. L'âge moyen des résidents est de 87 ans (88 en 2020) et le niveau de soin moyen a été de 7.607 (=à 2020). En 2021, nous avons enregistré 17 décès (25 en 2020). Aucun décès n'est directement lié au COVID. Il y a eu 1 retour à domicile et un déménagement en USD au Foyer de Bouleyres.

Au cpte 67 « recettes cafétéria », Frs 111'374.-, augmentation du CA de 17'000.- malgré de longue période sans possibilité pour les familles de venir manger.

Au cpte 68, « produits de prestations au personnel et tiers », Frs 171'283.- de recettes. 66'700 sont dus aux cantines (+ 7'000.-). Nous avons à nouveau enregistré un record de cantines (+617) pour atteindre 5'526 livraisons, soit une moyenne de 21 cantines par jour de semaine. C'est le maximum possible pour la cuisine (infrastructure et matériel). La facture du mandat de direction et comptable à Gruyères se monte à 101'500.-, salaires et charges sociales comprises.

Enfin, au cpte 69 « contributions et subventions », pour un montant de Frs 278'500.-. Dans ce montant on trouve les frais financiers payés par le pot commun du district pour Frs 255'500.-.

Résultats :

Total des charges d'exploitation de 5'767'890.92, total des produits d'exploitation de 5'892'411.69, soit un bénéfice de 124'520.77.

M. Beaud donne la lecture du bilan, le solde de l'hypothèque de CHF 150'000.00 sera remboursé en 2022 ainsi que l'immeuble qui sera totalement amorti également en 2022.

M. Beaud informe que lors du changement de chauffage, l'appoint sera électrique et fera économiser environ CHF 76'000,00 d'investissement.

[Budget2022 et Comptes 2021_comparatif années présentes_résumé impression_présent. communale.pdf](#)

[Bilan 31.12.2021.pdf](#)

[Présentation exploitation 2021.pdf](#)

3.2 Rapport de la commission financière

[Rapport AG 28.04.2022.pdf](#)

En l'absence de la commission financière, Mme Cosandey donne lecture de leur rapport sur les comptes 2021.

3.3 Rapport de l'organe de révision

Suzanne Cosandey (SC)

[Rapport de révision_Home de l'Intyamon_assemblée des délégués.pdf](#)

[Rapport AG 28.04.2022.pdf](#)

Chaque délégué prend connaissance du rapport de révision de la fiduciaire.

3.4 Approbation des comptes

Suzanne Cosandey (SC)

Mme Cosandey demande s'il y a des questions pour les comptes.

M. Barras demande ce qui a provoqué les différences entre le budget et les comptes ? M. Beaud explique que les différences viennent de la qualification du personnel dont le home a besoin et les RAI des résidents.

Il n'y a plus de question et les délégués peuvent passer au vote

Les délégués acceptent les comptes par mains levées à l'unanimité



4 Budgets

4.1 Présentation du budget

4.2 Rapport commission financière

4.3 Approbation

5 Rapport présidentiel

5.1 Rapport

Suzanne Cosandey (SC)

Mme Cosandey fait part de son rapport annuel :

Comme 2 assemblées des délégués sont organisées annuellement, le rapport présidentiel sera mis au tractanda de l'assemblée des comptes.

Depuis l'assemblée des délégués du 27 mai 2021, le comité s'est réuni à 3 reprises (7 juillet 2021 - 29 septembre 2021 et 23 mars 2022). A chaque fois, M. Nicolas Beaud nous a fait part de la situation des comptes à la fin du mois précédent notre séance, de même qu'il nous a indiqué le taux d'occupation des lits du home et la dotation en personnel.

Au 31 décembre 2021, la dotation en personnel est de -0,656 EPT (équivalent plein temps), soit un léger manque de personnel. M. Beaud est toujours très précis quant à l'engagement du personnel afin de respecter les équivalents plein temps qui sont accordés par le canton.

Aujourd'hui, le taux d'occupation est de 100%. L'excellente réputation du Home de l'Intyamon et sa direction professionnelle et efficace contribuent à son grand intérêt et à son succès. Cela ne s'est pas fait du jour au lendemain, car il a fallu 10 ans pour aboutir à la ligne voulue et à la philosophie recherchée. Les attentes doivent être claires et convenir à du personnel qui partage et accepte ce concept de l'institution. La taille de l'établissement de Villars-sous-Mont contribue aussi à ce qu'on obtienne la proximité souhaitée avec les résidents et les familles.

Depuis que je préside ce comité de direction, j'ai entendu à maintes reprises des louanges par rapport à notre home. Encore cette semaine, il m'a été relevé combien l'accueil à l'entrée d'un nouveau résident au home se fait avec empathie pour le résident et sa famille, avec professionnalisme et bienveillance, et ceci de la part de la direction, de l'infirmière cheffe et de tout le personnel. J'aurai l'occasion de le relever encore une fois lors de la prochaine assemblée du comité de direction et du personnel qui aura lieu au mois de juin.

En raison du COVID, la dernière réunion avec le personnel a eu lieu au mois de juin 2019. Par contre, nous avons eu beaucoup de plaisir à participer au souper du personnel en novembre 2021, au Vieux Chalet, à Crésuz. Cette soirée a eu lieu sans musique afin de limiter les contacts. Malgré tout, elle a été très appréciée et nous avons ressenti un réel besoin de nous retrouver sans masque, de partager des moments cordiaux et parfois, de faire connaissance.

Au mois de décembre, le comité a participé au dîner de Noël agrémenté par une violoniste et une pianiste. Une table était réservée pour le comité et la direction alors qu'auparavant, nous nous répartissions dans la salle à manger.

Actuellement, il reste une seule mesure COVID au home : le port du masque pour le personnel, sauf s'il est assis à la cafeteria, ou à l'extérieur, de même que pour les visites qui se déplacent dans le home. Selon l'information que j'ai reçue de M. Beaud, cette mesure tombera le 15 mai prochain. Il est bien entendu que la désinfection des mains dans un home est toujours d'actualité et n'est pas une mesure COVID en tant que telle.

Lors de la dernière assemblée des délégués, plusieurs participants sont intervenus car ils se questionnaient par rapport à la pertinence quant au maintien d'une chaudière mazout en secours. Je vous remercie encore pour vos interventions constructives auxquelles M. Beaud a donné suite. Il a contacté RWB qui était sûr que le canton n'accepterait pas la solution d'un accumulateur électrique. La solution électrique a été acceptée parce que l'on produit du photovoltaïque et que l'enclenchement de l'accumulateur du chauffage est manuel, et pas automatique. Cela fait une économie d'environ fr. 76'000.- par rapport au montant de l'avant-projet qui était de fr. 512'000 (on passe de 512'000.- à 436'000.-). Un chemisage de la cheminée (c'est comme un ballon de baudruche qui est mis sous pression et qui va se coller sur les parois de la cheminée et qui forme une paroi isolante) sera effectué au lieu d'un tubage à cause du manque de place. On aurait dû mettre un tube cylindrique de 25 cm dans une cheminée de 25 cm de côté, ce qui n'est pas possible.

Le comité a prévu deux séances de travail en juin afin de mettre à jour tout le règlement du personnel, qui se base sur le règlement type de l'Etat pour le personnel communal. Il y a plusieurs changements, notamment le congé paternité, la maladie d'enfants, la mise à la retraite, le décès et la disparition, ...

Je termine en adressant mes sincères remerciements à Mme Maertens, infirmière cheffe, et à M. Beaud pour leur excellent travail et pour leur souci constant quant à la qualité des prestations de l'ensemble du personnel. Malgré la pandémie, ils ont tout mis en œuvre afin que les portes du home puissent rester ouvertes et accueillantes aux visites et que les liens sociaux puissent être préservés.

Je tiens également à remercier le comité de direction et sa secrétaire pour leur investissement et notre excellente collaboration, la commission financière qui tient son rôle avec rigueur et avec qui les échanges sont toujours constructifs et professionnels.

Enfin, je tiens à vous remercier, Mesdames et Messieurs les délégués, pour le soutien que vous apportez aux membres du Comité de direction du home pour leur travail, ainsi que pour la confiance que vous témoignez à M. Beaud, directeur, et à l'ensemble du personnel.

6 Nomination de l'organe de révision (exercices comptables 2022 à 2024)

6.1 Proposition de la commission financière

Le mandat de la fiduciaire est arrivé à terme et le home à la possibilité de reconduire ce mandat pour 3 ans. Cette proposition a été à la commission financière qui la soumet ce soir. Page 3 du rapport.

[Rapport AG 28.04.2022.pdf](#)

6.2 Approbation

Suzanne Cosandey (SC)

Il n'y a pas de question.

Les déléguées valident par mains levées le renouvellement du mandat à la fiduciaire Cuennet



7 Divers

7.1 Divers

Suzanne Cosandey (SC)

M. Beaud donne l'information que le règlement du personnel va être révisé en 2022 avec l'arrivée du congé paternité et d'autres articles.

M. Bertrand Ruffieux s'inquiète des cantines fournies par le home, y a t-il une possibilité d'augmenter le nombre ou les communes doivent s'inquiéter ?

M. Beaud donne l'information que la production des cantines est au maximum compte tenu des capacités de la cuisine, il n'y a pas de liste d'attente pour le moment. Chaque commune doit avoir des propositions pour ses citoyens. Si le home doit augmenter le nombre de cantines, il faudrait prévoir un agrandissement de la cuisine et changer le matériel de livraison qui ne se fait plus.

Il y aurait une possibilité sur les soutes à copeaux de chauffage. La livraison des copeaux se fait actuellement par déversement, l'installation n'est plus aux normes. Notre fournisseur demande la possibilité de livrer par soufflerie car sa remorque devient désuète. Il va investir dans un système de soufflerie à tuyaux, comme les pellets. Il faudrait prévoir 3 bouches d'accès au silos.

Mme Cosandey demande s'il y a d'autres divers. Ce n'est pas le cas, la séance se termine par le verre de l'amitié.

Suzanne Cosandey (SC)

CD

Véronique Dey

Secrétaire

